



Légendaire tolérance de l'islam

À la clinique Saint-Vincent-de-Paul, le père d'une petite fille, qui venait de subir une intervention chirurgicale dans la clinique catholique de Bourgoin-Jallieux (Isère), a exigé de façon véhémement que le personnel décroche un crucifix de la chambre de sa fille. « *Pendant près d'un quart d'heure, le père en présence de son épouse s'est emporté verbalement, exigeant que le crucifix soit décroché* » a raconté un témoin, cité par le *Dauphiné Libéré*.

Le personnel de l'établissement a finalement cédé à cette exigence. La directrice de la clinique, Marie-Thérèse Besson, a déclaré au *Dauphiné Libéré* que cette demande était « *surprenante de la part d'une famille qui a choisi librement notre établissement* ». « *Quand les gens choisissent d'être soignés dans notre établissement (...) ils savent qu'ils sont dans une maternité catholique* », a ajouté Mme Besson. « *Ceci n'est nullement caché : c'est d'ailleurs parfaitement inscrit à l'entrée de l'établissement tout comme dans le livret d'accueil. Et les petites sœurs des maternités catholiques évoluent en vêtements religieux dans les services* » a ajouté la directrice. Tout en soulignant que le crucifix est « *nullement ostentatoire et très sobre* », Mme Besson a néanmoins approuvé l'attitude de l'aide-soignante qui a mis un terme à l'incident. La présidente du conseil d'établissement de la clinique, sœur Marie-Mathieu, a évoqué d'autres incidents de ce

type dans d'autres établissements gérés par des religieux. Cette affaire devrait être évoquée au prochain comité d'éthique de *l'Alliance des maternités catholiques* qui rassemblent religieuses, personnalités civiles, philosophes, juristes et médecin.

L'anecdote ci-dessus indique
en filigrane...

**...que la tolérance chrétienne, elle,
est immense...**

Mais elle a ses limites,

comme le montrent le décret issu du Concile de Vienne (1311-1312, quinzième concile œcuménique):

« C'est une insulte au saint Nom et une injure à la foi chrétienne que, là où ils vivent mêlés aux chrétiens, les prêtres sarrasins invoquent à voix forte le nom de Mahomet à certaines heures d'une place élevée.

Avec l'approbation du saint Concile, nous interdisons de telles pratiques en terre chrétienne.

Nous enjoignons les princes chrétiens d'enlever cette offense de leurs territoires ; ils doivent aussi interdire expressément l'invocation publique du nom sacrilège de Mahomet ; ils doivent aussi interdire dans leurs domaines leur pèlerinage et ne leur donner aucune facilité pour cela. »

Nota : *Les minarets ne sont-ils pas là pour « invoquer à voix forte le nom de Mahomet » ?*

Aller au dossier d'origine de ce texte